

Prévenir et réagir face aux violences sexistes et sexuelles (VSS) dans le secteur culturel

Les violences sexistes et sexuelles (VSS) traversent tous les milieux professionnels, et le secteur culturel n'y échappe pas : rapports de pouvoir, contrats courts, tournées, loges, soirées... Cette formation de niveau 1 permet de comprendre ce que recouvrent les VSS, d'apprendre à les repérer et d'en connaître le cadre juridique, y compris la nouvelle définition pénale du viol fondée sur le consentement. À partir d'extraits vidéo, d'un jeu interactif et d'une étude de cas, les participant·es découvrent comment réagir en tant que victime ou témoin grâce à la méthode des 5D, et repartent avec des repères clairs sur les obligations propres au secteur et sur les ressources vers lesquelles orienter.

PUBLIC

- Toute personne exerçant dans le secteur artistique et culturel (salarié·e permanent·e ou intermittent·e, artiste, technicien·ne, dirigeant·e salarié·e ou bénévole, personne en situation d'encadrement ou d'accueil du public).

PREREQUIS

- Aucun

OBJECTIFS

- Définir et repérer les violences sexistes et sexuelles
- Distinguer les principales qualifications juridiques des VSS) et identifier les obligations de prévention de l'employeur
- Identifier une réaction adaptée face à une situation de VSS, en tant que victime ou en tant que témoin
- Orienter une personne concernée vers les interlocuteurs et dispositifs adaptés, notamment ceux propres au secteur culturel

CONTENU DE LA FORMATION

- Accueil et introduction
 - Présentation de la formatrice, de la structure et du cadre de la formation
 - Règles du groupe (confidentialité, bienveillance, possibilité de se mettre en retrait)
 - Tour de table : présentation et attentes des participant·es
- Comprendre les VSS
 - Définitions VSS
 - Repérage des VSS à partir d'extraits vidéo
 - Jeu interactif « frise chronologique » : les grandes étapes de la prise en compte des VSS et éclairage sur la réalité actuelle des VSS en France.
- Les VSS et le droit
 - Cadre légal et infractionnel (pénal)
 - Étude de cas : Affaire Gérard Depardieu – infractions, circonstances aggravantes, victimisation secondaire
 - Ouverture sur le droit du travail
- Réagir face aux VSS
 - En tant que victime : droits et démarches possibles
 - En tant que témoin : la méthode des 5D (Distraire, Déléguer, Documenter, Diriger, Dialoguer)
 - Spécificités du milieu culturel : de #MeToo au rapport de la commission d'enquête de l'Assemblée nationale (2025), facteurs de risque du secteur
 - Conventions collectives, documents sectoriels et axes de travail Égalité 2023-2027 du ministère de la Culture
 - Orientation
- Bilan de fin de formation
 - Retour sur la journée et sur les attentes, quiz final, remise des fiches ressources

INTERVENANT(S)

Carla Rizzo-Nicolle

Juriste CIDFF 21, Master II Parcours PDL, Droit privé, Université de Bourgogne

DURÉE

7h

MÉTHODOLOGIE/MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Pédagogie active qui part des représentations des participant-es et alterne apports théoriques et mises en pratique :

- travail en sous-groupes et restitution collective ;
- analyse d'extraits vidéo (pop culture, faits divers, actualités) ;
- jeu interactif (frise chronologique) ;
- étude de cas réel (affaire Depardieu) ;
- mises en situation (méthode des 5D) et exercice d'orientation ;
- apports juridiques illustrés et échanges collectifs.

Un cadre sécurisant est posé dès l'ouverture (confidentialité, non-jugement, liberté de participation).

SUPPORTS DE FORMATION / MOYENS

- Diaporama projeté pendant la formation
- Fiches ressources remises en fin de journée
- Documents sectoriels et conventions collectives

SUIVI ET ÉVALUATION DES ACQUIS

- Avant la formation > questionnaire d'auto-positionnement (voir ci-dessous)
- En cours de formation > la formatrice évalue les acquis à chaque séquence, à l'oral.
- À l'issue de la formation > quiz final (objectif atteint à partir de 70 % de bonnes réponses) et évaluation à chaud

TARIF

- Tarif employeur pour la formation des salariés : 420€ TTC (350€ HT)
- Tarif plein avec prise en charge pour les personnes physiques (OPCO, France Travail, FIFPL...) : 350€ TTC (291,67€ HT)
- Tarif solidaire financement personnel : 210€ TTC (175€ HT)

Afin de permettre au plus grand nombre l'accès à nos formations nous adaptons nos tarifs, contactez-nous : 03 81 41 01 91 ou inscription@culture-action.org

Des possibilités de prise en charge financière existent en fonction de votre statut professionnel. Nous pouvons vous aider à trouver l'information.

Consultez la rubrique « [Les solutions de financement pour vos formations](#) » sur notre site internet.

MODALITÉS ET DÉLAI D'ACCES

- Remplir un dossier de pré-inscription : contactez-nous
- Être à jour de la contribution annuelle à l'association (10€ttc particuliers ou professions libérales et micro entreprise ou 40€ttc personne morale (association, entreprises, collectivités...)).
- Les dates et modalités sont consultables sur notre site : <https://culture-action.org/evenements/>
- Cette formation est proposée en présentiel. Il doit y avoir un effectif minimum de 5 inscriptions validées pour garantir une session (maximum : 15 participants)
- Les délais d'accès peuvent varier. Chaque organisme financeur dispose de son propre fonctionnement et impose des délais à respecter pour le dépôt de vos dossiers de demande pouvant aller jusqu'à 1 mois avant la date de début de la formation.

IMPORTANT :

- La validation de l'inscription survient une fois l'ensemble de ces conditions acquittées et, le cas échéant, le devis signé avec mention « bon pour accord » qui avec les CGV et la fiche formation constituent le contrat pédagogique.

Sous réserve de place disponible au moment de la réception.

ACCESSIBILITÉ

Nous sommes à l'écoute de tout besoin spécifique pour envisager une adaptation de nos formations (situation de handicap, difficulté en situation de formation...). Trouvons ensemble une solution.

Informations et inscription :

03 81 41 01 91 / inscription@culture-action.org

**CULTURE
ACTION**
Bourgogne
Franche-Comté